



# Guide pratique – Élections professionnelles CSE

Candidater pour représenter  
les pros de la petite enfance dans le privé



**Élections CSE : toute l'année,  
partout où les pros sont présentes**

---



Chères et chers professionnel·les de la petite enfance,

Dans de nombreuses petites entreprises, il n'existe souvent tout simplement aucun CSE, privant les salarié·es d'un espace de dialogue social et de défense collective.

Et dans les grands groupes de crèches, les professionnel·les de terrain sont trop peu représenté·es, faute d'un réel investissement dans le dialogue social.

Résultat : nos réalités, nos besoins et nos propositions restent trop souvent invisibles.

Pourtant, dès qu'une entreprise compte au moins 11 salarié·es en équivalent temps plein pendant 12 mois consécutifs, elle a l'obligation de mettre en place un CSE.

Cela signifie que des élections peuvent avoir lieu à tout moment, pas seulement à des dates nationales fixes (comme les élections des TPE).

Ce guide a été conçu pour vous accompagner pas à pas si vous souhaitez vous porter candidat·e aux élections CSE, que ce soit dans une petite structure, une association ou un grand groupe.

👉 Pas besoin d'être militant·e. Il suffit de vouloir défendre vos droits et améliorer vos conditions de travail.

À chaque élection, c'est l'occasion de reprendre notre place.

Le Bureau National du SNPPE

# LE CSE : L'INSTANCE QUI VOUS CONCERNE DIRECTEMENT



Le Comité Social et Économique est obligatoire dans toutes les entreprises privées de plus de 11 salarié·es. Il a deux rôles principaux :

- Représenter les salarié·es auprès de l'employeur sur toutes les questions liées à la vie au travail.
- Être consulté et émettre des avis sur les projets et décisions de l'entreprise qui ont un impact sur les conditions de travail, l'emploi et la santé des salarié·es.

Selon la taille de l'entreprise, ses prérogatives varient :

- De 11 à 49 salarié·es : le CSE porte essentiellement sur les réclamations individuelles et collectives, l'application du droit du travail et la santé/sécurité.
- À partir de 50 salarié·es : ses compétences s'élargissent fortement (économie, organisation du travail, orientations stratégiques, plan de formation, etc.).

## 🔍 Et pour les professionnel·les de crèche, qu'est-ce que ça change ?

Si personne ne parle de la réalité de terrain au CSE :

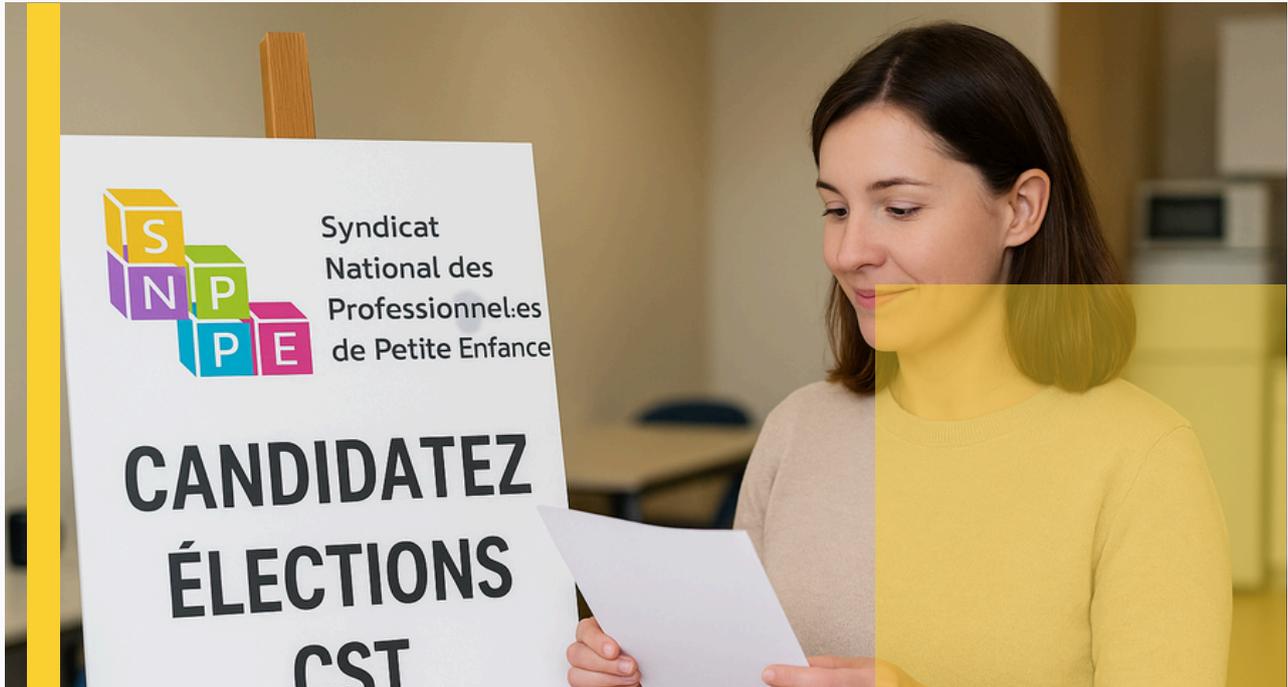
- Les sous-effectifs, la surcharge de travail, le manque de matériel restent invisibles
- Les décisions sont prises sans tenir compte de la réalité de terrain
- Les conditions d'accueil et de sécurité peuvent se dégrader sans réaction

## 🏢 À quoi sert-il concrètement ?

Il regroupe des représentant·es élu·es du personnel et des représentant·es de l'employeur pour aborder :

- ✓ L'organisation et les conditions de travail
- ✓ La santé, la sécurité et la prévention des risques professionnels
- ✓ Les effectifs, remplacements, embauches
- ✓ Les horaires et rythmes atypiques
- ✓ Les projets de réorganisation ou de fermeture de site
- ✓ Le plan de formation
- ✓ Les droits et avantages sociaux

📣 *Si personne ne parle de petite enfance dans ces réunions... rien ne changera.*



## ÊTRE CANDIDAT·E AU CSE, CE N'EST PAS COMPLIQUÉ

### Qui peut se présenter ?

- Tous les salarié·es de l'entreprise ayant 12 mois d'ancienneté
- Sans condition de diplôme ou de statut
- Possibilité de se présenter sur liste syndicale (SNPPE) ou "sans étiquette"

### À quoi ça engage ?

- Participer à quelques réunions par an (heures payées par l'employeur)
- Faire remonter les alertes et propositions des équipes
- Être force de proposition pour améliorer les conditions de travail
- Bénéficier d'heures de délégation pour exercer son mandat

### Pourquoi c'est utile ?

- Pour ne plus subir sans être entendu·e
- Pour défendre vos droits collectifs et individuels
- Pour agir concrètement sur la qualité d'accueil des enfants et les conditions de travail



## CANDIDATER EN BINÔME, C'EST MIEUX

Dans les élections CSE, chaque siège est pourvu par un·e titulaire et un·e suppléant·e. Si cette organisation peut sembler purement administrative, c'est en réalité un vrai atout pour représenter efficacement les pros de la petite enfance.

### **Pourquoi un binôme, c'est plus fort ?**

#### ■ *Partage des responsabilités*

Le rôle d'élue peut parfois sembler lourd, surtout lorsqu'il faut traiter plusieurs dossiers à la fois (sécurité, effectifs, conditions de travail, etc.). À deux, vous pouvez vous répartir les sujets, préparer ensemble les interventions et vous soutenir mutuellement.

#### ■ *Continuité en cas d'absence*

Si le·la titulaire ne peut pas assister à une réunion (maladie, congés, contraintes professionnelles), le·la suppléant·e prend le relais immédiatement.

Cela évite qu'une séance importante se tienne sans voix pour défendre les réalités du terrain.

#### ■ *Suivi commun des dossiers*

Vous pouvez préparer les réunions ensemble, croiser vos observations, relire les comptes rendus et éviter que des points essentiels ne passent à la trappe.

#### ■ *Relais auprès des collègues*

Le·la titulaire peut porter la voix des équipes en réunion, pendant que le·la suppléant·e garde le contact avec le terrain, récolte les témoignages et alimente les débats avec des situations concrètes.

# LES GRANDES ÉTAPES

*Déclenchement des élections*

*Négociation du PAP (Protocole d'Accord Préélectoral)*

*Constitution des listes*

*Campagne électorale*

*Le vote*

*Résultats et prise de fonctions*

## **Le SNPPE vous fournit :**

- Des modèles de documents : trames de listes, déclarations de candidatures, modèles de tracts et d'affiches.
- Une aide à la négociation du Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) : conseils sur la répartition des sièges, les modalités de vote et le calendrier.
- Un appui technique pour respecter toutes les obligations légales
- Des visuels de campagne personnalisables : affiches, flyers, posts réseaux sociaux.
- Un soutien en cas de blocage ou de manquement de l'employeur : rappels juridiques, courriers officiels, intervention syndicale si nécessaire.

## **Et en tant qu'adhérent·e ?**

- ◆ Un accompagnement syndical dédié en amont et après l'élection
- ◆ Des ressources pratiques et juridiques réservées aux membres
- ◆ Un réseau d'élus·es "petite enfance" partout en France pour échanger, se former et ne pas rester seul·e une fois élu·e
- ◆ La possibilité de peser dans les orientations du syndicat, de participer à nos campagnes et à notre assemblée générale



## **Le SNPPE vous accompagne**

Candidater peut sembler intimidant quand on est isolé·e ou novice.

C'est pourquoi le Syndicat National des Professionnel·les de la Petite Enfance (SNPPE) propose un accompagnement concret, humain et adapté à vos besoins.

 **Même si vous n'êtes pas encore sûr·e de vous présenter, contactez-nous pour en discuter.**

# JE VEUX ME PRÉSENTER : PAR OÙ COMMENCER ?

## **Candidater, c'est possible. Et ce n'est pas si compliqué.**

Vous n'avez pas besoin d'être expert·e, syndiqué·e de longue date, ni parfaitement à l'aise avec les rouages administratifs pour vous présenter aux élections professionnelles.

Ce qui compte, c'est de vouloir faire entendre la voix des professionnel·les de la petite enfance dans votre collectivité.

Et ça, vous êtes bien placé·e pour le faire : **vous connaissez les réalités du terrain, vous vivez les difficultés du quotidien, et vous portez des idées pour améliorer les choses.**

En vous engageant, même modestement, vous contribuez à redonner du poids au secteur de la petite enfance trop souvent oublié dans les décisions locales.

Le SNPPE est là pour vous accompagner pas à pas, sans pression, mais avec des outils concrets, des conseils et une équipe à vos côtés.



## **Les étapes simples pour se lancer**

Je contacte le SNPPE

 Pour connaître les règles spécifiques à mon entreprise (date, format du vote, sièges à pourvoir...)

Je repère des collègues intéressé·es

 De mon site ou d'autres établissements de la même entreprise

Je constitue ma liste

 Même courte, le SNPPE m'aide à respecter les obligations

Je dépose ma candidature

 Avec l'accompagnement du SNPPE

# LA PETITE ENFANCE DOIT AVOIR SA PLACE AU CSE

S

Trop souvent, nos métiers sont oubliés des discussions qui concernent directement nos conditions de travail.

Sans élu·es issu·es de la petite enfance, personne ne parlera à notre place des réalités du terrain :

- Sous-effectifs chroniques
- Amplitude horaire mal adaptée
- Manque de moyens matériels
- Risques pour la santé et la sécurité des équipes et des enfants

N



## En vous présentant aux élections CSE, vous :

- Revendiquer notre existence dans l'entreprise
- Exigez que nos réalités soient prises en compte dans les décisions
- Agissez concrètement pour défendre les droits, la santé et la dignité des professionnel·les
- Pesez sur l'organisation du travail pour garantir la qualité d'accueil et le bien-être des enfants et des équipes

## Adhérez pour agir !

En adhérant, vous :

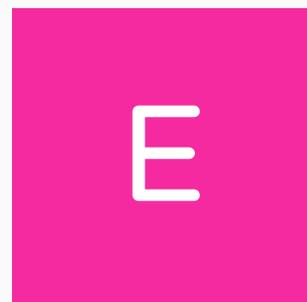
- bénéficiez d'un accompagnement personnalisé,
- soutenez un syndicat à votre image,
- accédez à des ressources exclusives (guides, modèles, appui juridique),
- et vous donnez collectivement les moyens de défendre vos droits.

 Adhésion confidentielle et déductible des impôts à 66 % (même si vous n'êtes pas imposable).

## Accédez à tous nos liens utiles en un seul clic !

Adhésion · Site · Réseaux sociaux

 [cse@snppe.fr](mailto:cse@snppe.fr) |  [www.snppe.fr](http://www.snppe.fr)



*Vous êtes prêt·e à passer à l'action ? On vous facilite les choses.*